



DELIBERATION

Du Conseil Municipal de SAINT-ANDELAIN

Vote des montants des subventions

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril 2025 à 19 heures 30

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Sous la présidence de Madame Nathalie LIÉBARD - Maire -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	15
Nombre de conseillers présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2025

Présents : Liébard Nathalie (Maire), Brun Stéphanie (1er Adjointe), Champeau Franck (2eme Adjoint), Fonbleu Christian, Marasi Thierry, Blanchet Sandrine, Dagueneau Valérie, Marasi Sandrine, Clénet Aude, Beaulieu Cédric, Soncini Cyntia, Julien Mathieu, Nault Alain, Gaudin Martine,

Absents ayant donné pouvoir : Chollet Séverin donne pouvoir à Liébard Nathalie

Absents :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de reconduire le montant des subventions accordé aux différentes associations communales, ainsi que pour les associations départementales :

Dons :

-don de 100€ au Souvenir Français

Subventions :

-subvention à la coopérative scolaire : 1675€

-subvention Comité des fêtes : 200€

-subvention Club de l'amitié : 450€

-Adapei : 50€

-Fnaca : 40€ sous réserve de non dissolution de l'association

-Sapeurs-pompiers de Pouilly : 80€

-Ligue contre le Cancer : 80€

-Association Nivernaise RN7-2x2 voies : 80€

-Camosine : 144€

- Collège les Guilleraults à Pouilly sur Loire : 50€ par élèves donc 150€

- Collège Claude Tillier à Cone Cours sur Loire : 50€

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Nathalie Liébard



Le secrétaire de séance

Franck Champeau